

P.V. du Conseil d'administration de l'ERFAN du 24 février 2014 au siège du comité

Etaient présents :

Madame Albane BOSC Directrice de l'ERFAN,
Messieurs Thierry JAMET CTSC, Gilles MICHEL Président de la commission formation,
Dominique TRAIN Secrétaire Général, Gérard VERNEREY Trésorier, Jean-Marie APPENZELLER
Vice-Président du CRLR et Jacky VAYEUR Président du CRLR.

Gilles MICHEL ouvre la séance à 10 heures en proposant d'étudier les thèmes suivants :

- Bilan de nos actions
- Perspectives suite à la dernière réunion FFN et nouveaux documents fédéraux reçus par le FFN (BF 1, 2, 3 ...)
- Mise en place des BF 4, DE et autres formations
- Divers

1.- Bilan de nos actions

Les formations au brevet fédéral 1, 2 et 3 ont débutées comme prévues et s'étalent sur la saison en cours.

La formation au BP JEPS AAN suit son cours comme noté dans le dossier d'habilitation.

2.- Perspectives suite aux réunions CRLR/DTN/FFN et aux nouveaux documents fédéraux reçus par le FFN (BF 1, 2, 3 ...)

2.1.- La FFN souhaite que les formations soient organisées sur 3 années civiles (BF1 = 1ère année 1; BF2 = 2ème année + BNSSA; UC1 + UC3 + UC9 + BF3 = 3ème année) et en sus BF4 en 4ème année.

C'est retravailler l'ensemble des calendriers : BF1, BF2, et surtout BF3 (3 ans) et BF4 à venir sur une année supplémentaire « année 4 ». Soit les 4 niveaux de formations fédérales sur 4 années civiles !

Ainsi, nous pourrions répartir nos formations sur 3 années sportives donc 4 années civiles construites de la façon comme indiqué :

1°) BF1 + PSC1 la première année sportive (début) ou 1^{ère} année civile, soit de septembre à décembre 2014.

2°) BF2 + PSE1 + TEP + BNSSA de janvier à décembre 2015...Soit la 1^{ère} année sportive (suite) et deuxième année sportive (début) ou 2^{ème} année civile 2015 (complète) de janvier à décembre 2015...

3°) UC1, UC3 et UC9 de janvier à Juin 2016...soit la deuxième année sportive (suite et fin) ou 3^{ème} année civile (début) de janvier à juin 2016.

BILAN 1 : le BPJEPS (+ BNSSA) susceptibles d'être validés de septembre 2014 à juin 2016 (possibilité de travail dès l'été 2016), c'est-à-dire trois premières années civiles (2014, 2015



et 2016) : deux en partie (2014 et 2016)...ou alors 2 années sportives complètes (2014/2015 et 2015/2016) !

En d'autres termes = respect des attentes fédérales...BPJEPS AAN sur 3 ans

4°) BF3 ou BEESAN + UC3 DEJEPS AAN (qui englobe une partie du BF4) : de septembre 2016 à juin 2017....Soit la 3^{ème} année sportive 2016/2017 (complète) et 4^{ème} année sportive 2017/2018 (début) ou la 3^{ème} année civile 2016 (fin) et la 4^{ème} année civile 2017 (début)...

5°) BF4 + révision PSE1 + TEP : de janvier à juin 2018, soit la quatrième année sportive 2017/2018 (fin) ou la 5^{ème} année civile (début) 2018.

BILAN 2 : Validation du BF3 + BF4 + UC3 du DEJEPS = Validation DEJEPS AAN en juin 2018 et possibilité de travail en tant qu'entraîneur en club FFN dès septembre 2018...Avec un niveau de diplôme = BAC + 2.

Aussi, un(e) candidat(e) débutant sa formation l'année de ses 15 ans (c'est-à-dire en septembre 2014) pour devenir entraîneur de Natation, serait en mesure de la mener à son terme (validation BP + DE) en juin 2018, (c'est-à-dire l'année de ses 20 ans) !!! 20 ans = Bac + 2 => respect des attentes fédérales...

De fait nos candidats actuellement en formation BF3 jusqu'en juin 2014, pourrait valider leur BF4 et terminer les contenus de formation de l'UC3 du DE entre septembre et juin 2015, ou janvier et juin 2015 (pour ce qui concerne le reste du BF4 et/ou de l'UC3 du DEJEPS à valider...

2.2.- Dans l'attente, le calendrier 2014/2015 pourrait être le suivant :

- BF1 : démarrage en octobre 2014
- BF2 : pour les BF1 2013 - démarrage en octobre 2014 (décalé)
- TEP en octobre 2014
- UC1, UC3 et UC9 : pour les candidats BF2 pour obtention du BP JEPS AAN - démarrage en décembre 2014 ou janvier 2015
- BF3 : Pour les BF2 2013 et BP JEPS AAN démarrage en novembre 2014 (décalé)
- BF4 : si accord de la FFN, nous pourrions commencer dès janvier 2015
- DE : si habilitation acquise avant juin démarrage de la formation dès janvier 2015

Les ouvertures des formations sont sujettes à un nombre de candidatures minimum afin de les rendre comptablement possible financièrement.

Les tarifs des différentes formations seront calculés à partir de la règle suivante (d'un montant pédagogique horaire mis en pratique depuis 5 ans):

	Théorie	Pratique
Pour ERFAN licencié FFN depuis 2 ans	7,40 €	2,90 €
Pour ERFAN - H<500 h	10,50 €	3,50 €
Pour ERFAN - H>500 h	10,00 €	3,00 €
Pour OPCA - H<500 h	15,00 €	5,00 €
Pour OPCA - H>500 h	12,00 €	3,00 €

2.3.- Réception des nouveaux documents référentiels des brevets fédéraux,

Lors de sa visite du 15/02/2014 et de la réunion sur « l'ERFAN et les formations », David NOLOT a évoqué des manques dans les formations organisées par les régions dans certains domaines cités comme les scolaires, anatomie, physiologie, l'aqua-forme ou aquagym, ... Ces enseignements sont demandés, sans pour autant générer des horaires supplémentaires, seulement pour mettre en phase nos formations avec les formations d'Etat du BPJEP AAN.

- L'ERFAN du comité régional donne de nombreuses informations en supplément non notées aux référentiels qui complètent nos formations dans les domaines souhaités. Toutefois, il conviendra de retravailler l'ensemble des calendriers : BF1, BF2, Nouveauté : pluridisciplinaire (4 options) BF3 et surtout BF4 à venir...



Il a mentionné également qu'il convenait d'utiliser les pôles et les structures labellisées « Formation » pour organiser des stages en situation afin de finaliser des formations BF3, BF4, DE et accueillir des entraîneurs stagiaires.

Attention : Prévoir stage en situation sur pôle pour candidats en formation BF3 puis ceux intégrant une formation BF4 => Font-Romeu ou Canet en Roussillon avec Eric REBOURG.
Exemples : dernier trimestre 2014 et période de janvier à juin 2015 + Encadrement de sélections régionales et dans l'éventualité « coupe des départements »...

3.- Mise en place des DE, BF4 et autres formations

3.1.- Diplôme d'Etat et BF4

Pas d'infos sur le DE en matière de durée calendaire si ce n'est le volume horaire. Par contre nous devons nous presser pour :

- Concevoir l'échéancier pour avoir déposé fin mars ou début avril 2014, le dossier DE 2014 à la DRJSCS (après l'avoir transmis à la DTN pour vérification et accord), afin d'obtenir l'habilitation fin juin et de pouvoir débuter la formation début janvier 2015.
- Construire le calendrier et programme de formation BF4 et demander à l'INFAN, l'autorisation d'organiser et débuter BF 4 pour candidat BF3 ayant validé leur diplôme et tout ou partie de l'UC3 du DEJEPS début janvier 2015
- Faire en sorte pour débuter en novembre 2015 la formation BF3 et début formation UC3 du DE pour prioritairement nos candidats concernés ayant validé leur TEP DE obligation 400m 4 nages, ou autres candidats titulaires du BP ayant suivi leur formation au sein de l'ERFAN LR, ou bien encore des candidats titulaires du BPJEPS AAN ayant satisfait aux épreuves de sélection mises en place par l'ERFAN
- Prévoir validation de l'UC3 pour les candidats actuellement en formation BF3 plutôt de janvier à juin 2016, et BF4 +TEP + Révision PSE1 : de Janvier à juin 2016.
- Affaire à suivre sujette à modifications

A ce jour, le diplôme DE n'est pas reconnu par les collectivités, Seuls les cursus OTAPS, ETAPS (Bac + 2), et CTAPS (licence).

3.2.- Certificat d'éducateur aqua-sante

Les documents reçus dernièrement de la FFN, notamment de la commission "Nager forme Santé" font état d'une formation au « Certificat d'éducateur aqua-sante ». L'importance de mettre en place cette certification est dictée par la nécessité d'avoir au sein du club un cadre certifié NFS pour obtenir le label conséquent. L'idée est de procéder au montage d'une formation « initiateur aqua-santé » en Languedoc-Roussillon en activant la commission médicale et associant le docteur Olivier COSTE la DRJS et le médecin président de la commission sport-santé du CROS pour réaliser les 45 heures d'enseignement médical sur les maladies chroniques...

Nous devons une fois le dossier monté, signer une convention avec la FFN qui aura pour objet :

- De définir les modalités de mise en œuvre et de financement du projet de formation du « Brevet Fédéral Educateur Aqua Santé ».
- De définir les engagements fixés réciproquement entre l'INFAN et l'ERFAN dans le cadre du projet de formation nationale déléguée Nagez Forme Santé.

Le financement de cette formation est défini par la fédération à partir d'aide de 4000,00 € à l'organisme de formation et d'un prix d'un montant pédagogique de 1200.00 € par candidat désirant participer à ces deux semaines, financés par les OPCA ou la FFN par une bourse fédérale au club souhaitant former un éducateur. La bourse sera délivrée uniquement dans le cas où des participants ne bénéficieraient pas de prise en charge de leur formation (via



leur employeur, un OPCA, autres organismes de financement, ...), l'INFAN s'engage à prendre en charge une partie des frais pédagogiques à hauteur de **800 €**. Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire devra justifier « de la non prise en charge de sa formation en fournissant les documents nécessaires (document de demande de bourse fédérale). Cette somme sera versée directement au club d'appartenance du stagiaire.

3.3.- Formation au PSC1

Une formation secourisme PSC1 pour les officiels du Comité régional sera organisée dès la rentrée prochaine (déterminer lieu et intervenants : pas de prise en charge du repas).

- Proposer 3 dates et voir officiels intéressés pour envisager « départementalisation » si nécessaire.,

3.4.- Formation Evaluator ENF 1, 2 et 3

Le calendrier des formations évaluateurs ENF 1 et 2 sera diffusé prochainement.

La formation ENF3 « natation » sera planifiée avant le 15 juin 2014 dans le cadre de la formation BF3 2014. L'intervenant sera Gérard NURIT. Lui demander de proposer une date pour formation.

3.5.- Formation des tuteurs

Réunir les tuteurs et Organiser une formation à leur attention avant le début des cours aux brevets fédéraux.

4.- Divers

4.1.- Mode de financement des intervenants CESU, auto-entrepreneur, Chèque ou chèque salaire...

4.2.- Journée de formation du 28 février 2014 organisée à Béziers par la DRDJCS

Albane BOSC participera à cette formation d'une journée.

L'arrêté du 3 février 2012 porte modifications du code du sport qui prévoit que soit intégrer à la mise en œuvre de la formation une démarche d'éducation à l'environnement vers le développement durable.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Présenter la démarche de développement durable et ses enjeux
- Présenter ce qui se fait déjà dans les organismes de formation
- Construire un outil d'auto diagnostic pour les centres de formation
- Amener les centres de formation à intégrer la démarche EEDD à leur action de formation
- Découvrir des outils pour animer des temps autour du développement durable

4.3.- Revoir la fiche de tâche d'Albane BOSC

4.4.- Réunions des ERFANs FFN du 26 mars 2013 et du 23 mai 2014 à PARIS (Travail sur BPJEP)

4.5.- Participation aux 5^{èmes} journées spécialisées de natation des 27 et 28 mai 2014 à la FSSEP de Ronchin, université Lille 2 Droit et Santé, université STAPS de Lille Métropole.

Sont intéressés : Gilles Michel et Albane BOSC (Voir si possibilité formation par OPCA pour Albane BOSC), Thierry JAMET consultera la DRDJS pour voir si possibilité formation FPC.

4.6.- Questionnaire fédéral à renseigner (retard) au format FFN.

4.7.- Une convention de partenariat sera signée entre FFN/FNMNS à Millau lors de l'A.G. Fédérale du 4 et 5 avril 2014, comme nous l'avons réalisé il y a quelques années.

La réunion est levée à 12 heures 30

